



Plus forts ensemble !

CDEN 6 mars 2023

Présents : Mme la préfète, Madame la Vice présidente du conseil départemental, Mmes Rémer DASEN, M. Mulett Secrétaire Général, les représentants des maires la DOS,.

Déclarations liminaires : FNECFP FO. FSU et de l'Unsa Education.

Préfète: plein et entier soutien face à l'acte épouvantable et inacceptable de Saint Jean de Luz.

I. Approbation du PV du CDEN du 5 décembre 2022.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II. Evolution du règlement des transports scolaires pour la rentrée de septembre 2023.

Contexte historique de l'harmonisation. Depuis le 1^{er} janvier 2020 compétence à la région.

Une proposition permettant d'assouplir le lieu de prise en charge :

Une demande de trajet régulier entre une seule adresse autre que celle des parents et l'établissement scolaire pour l'ensemble de l'année scolaire pourra être étudiée après la rentrée scolaire dans la limite des places disponibles dans le car sans surcoût pour la région et respectant la sectorisation dans les collèges.

Création de point d'arrêt : les demandes font l'objet d'un diagnostic de sécurité en lien avec le transporteur et le maire de la commune étant le responsable sécurité de sa commune. Outre le diagnostic de sécurité la demande sera regardée en fonction :

- Nombre d'enfants, minimum de 2 si trajet existant et 4 enfants minimum si extension du circuit.
- De l'impact de la création du point d'arrêt sur le temps de trajet
- De la distance avec le point d'arrêt le plus proche
- De la distance séparant le domicile du point d'arrêt demandé
- De la pérennité dans le temps du point d'arrêt
- Des conditions d'accès au point d'arrêt
- Du coût de son aménagement le cas échéant.

Questions FCPE : Est-ce que dans les critères rentre le fait qu'un bus urbain desserve un même point d'arrêt ?

Ce n'est pas parce qu'il y a le même point d'arrêt qu'il y a la même destination.

Les élèves qui ne correspondent pas aux critères, comment sont-ils pris en charge ? Première réponse critère de sectorisation et la distance du domicile de l'établissement (3km), il y a plusieurs critères.

Continuité des démarches collège-lycée ? Il y a une reconduction automatique pour les cycles à condition qu'il ne change pas d'adresse etc. Du collège vers le lycée on ne peut pas anticiper l'établissement futur et donc une procédure de réinscription est demandée.

Sur le site la région vous transporte il y a tous ces éléments pour la création de points d'arrêt.

Depuis janvier accumulation de problèmes dans les transports, en 2 mois 169 réponses au formulaire mis en place par la FCPE, plus de 9% concernant la sécurité et 11% la surcharge. Il n'y a pas de point de contact à qui on peut se référer en urgence.

Réponse région : carence en conducteurs en particulier pour le Pays de Gex. Recrutement en termes d'administratifs nécessaire ainsi que personnels pour assurer la maintenance des véhicules. Mise en place d'un plan de transport adapté en fonction des absences afin de communiquer avec les familles.

Question FO : Lorsque des points d'arrêts disparaissent les élèves arrivent en avance à l'école avant que le portail de l'école ouvre , qui est responsable ? C'est de la responsabilité du transporteur.

Question FCPE : Quand il s'agit d'un correspondant, il peut prendre le transport lorsque cela n'a pas une durée excédent 1 mois, la demande est à faire par la famille auprès du chef d'établissement au moins 3 semaines avant.

Affaires relevant de la compétence de l'Etat.

III. Etude de la carte scolaire des écoles publiques rentrée 2023.

Madame la DASEN : Nous sommes avec une baisse qui se poursuit avec un maintien de la dotation qui est la nôtre. Ce qui signifie que le travail qui a été conduit depuis plusieurs années qui prend comme l'un des paramètres le nombre d'élèves par classe nous a conduit à avoir des repères situations à la hausse à la baisse. Nous avons observé cette année, que nous avons 15 classes uniques et sur lesquelles nous avons des baisses drastiques. Nous travaillerons sur le territoire, interroger les classes uniques pour l'an prochain. IL y aura des propositions de fermeture également sur des petites écoles.

Dorénavant, 14 circonscriptions avec la création de la circonscription de Poncin qui a modifié le périmètre des autres.

Les propositions de la DASEN sont les suivantes :

Parler de Miribel centre et de Rignieux le Franc

Propositions de la DASEN sont les suivantes :

13+2 OUVERTURES ulis	35 FERMETURES
<p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Chazey sur Ain (8^{ème}) Perrex (4^{ème}) Charles Perrault ULIS TSA La diamenterie St Genis Pouilly (9^{ème}) Chaleins (8^{ème}) St Jean de Thurigneux (5^{ème}) Segny (12^{ème}) Marius Pinard (2 classes au collège Louis Dumont) Pierre Longue Lancrans (6 et 7^{ème})</p> <p><u>Ecoles Élémentaires Ordinaires :</u> Les Erables Peronnas ULIS projet d'ouverture Centre Divonne les Bains (11^{ème})</p> <p><u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> Bret Reyrieux (7^{ème}) Les Tourterelles Thoiry</p>	<p><u>Ecoles Élémentaires Ordinaires :</u> Artemare (4^{ème}) Jean Ferrat Belley (13^{ème}) Le Lion St Genis Pouilly (10^{ème}) Yves de Tonnac Versonnex (6^{ème}) Chatillon sur Chalaronne (11^{ème})</p> <p><u>Ecoles Élémentaires REP/REP+ :</u> Bernard Clavel Arbent (8^{ème}) Pasteur Nord Oyonnax (14^{ème}) Pasteur sud Oyonnax (14^{ème})</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Loyettes (12^{ème}) Serrieres de Briord (7^{ème}) Pont de Veyle (4^{ème}) Les Dîmes Bourg en Bresse (9^{ème}) Francheleins (7^{ème}) Centre Miribel (14^{ème}) St Exupéry Montluel (11^{ème}) Bresse Vallons (Etrez) (5^{ème}) Saint Etienne du Bois (7^{ème}) Val- Revermont Treffort Cuissiat (10^{ème}) Nivigne et Suran (4^{ème}) Montréal la Cluse (10^{ème}) Jean Louis Aubert Nantua (9^{ème})</p> <p><u>Fermeture école René Rendu Bellegarde (4 classes)</u> Arlod Bellegarde (10^{ème}) Françoise Dolto St Didier sur Chalaronne (8^{ème})</p> <p><u>Ecoles Primaires d'Application :</u> Le Peloux Bourg en Bresse (12^{ème})</p> <p><u>Ecoles Maternelles Ordinaires :</u> Culoz (5^{ème}) Jailleux Montluel (2^{ème}) St André de Corcy (5^{ème})</p> <p><u>Ecole maternelle REP :</u> Village Arbent (4^{ème})</p> <p><u>R.P.I :</u> Boz-Ozan-Reyssouze (3^{ème} à Reyssouze)</p>

	Aranc -Evosges (2^{ème} à Aranc) Bereziat-Marsonnas (3^{ème})
--	--

<u>0 OUVERTURE A SUIVRE</u>	<u>13 FERMETURES A SUIVRE</u>
	<u>Ecoles Elémentaires Ordinaires :</u> Milvendre Culoz (10 ^{ème}) <u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Sault-Brenaz (4 ^{ème}) Villebois (5 ^{ème}) Cressin-Rochefort (2 ^{ème}) Parves-Nattages (4 ^{ème}) Grand Cyprès Pont de Vaux (9 ^{ème}) Sainte Croix (3 ^{ème}) Attignat (14 ^{ème}) Revonnas (4 ^{ème}) Le Menel Meximieux (6 ^{ème}) <u>Ecoles maternelles :</u> Envol La Boisse (6 ^{ème}) <u>R.P.I</u> Ceyzerieu (6 ^{ème}) Chezery Forens Lelex

<u>5 Moyens provisoires</u>
Crottet (9 ^{ème}) +0.17 déch. Victor Hugo Civrieux (10 ^{ème}) Françoise Dolto Arbent (4 ^{ème}) Louis Armand Maternelle Oyonnax (6 ^{ème}) Pasteur maternelle Oyonnax (5 ^{ème})
<u>2 Retrait Moyen Pro</u>
Les condamines Buellas Martignat

Ecoles à surveiller :

<u>Situation à la hausse</u>	<u>Situation à la baisse</u>
<p><u>Ecole Maternelle Ordinaire :</u> St Exupéry St Maurice de Beynost</p> <p><u>Ecoles élémentaires ordinaires :</u> Jacques Fert Reyrieux</p> <p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Louis Parant Bourg en Bresse Charles Jarrin Bourg en Bresse Ambérieu en Dombes Monthieux ST Jean de Niost Frans Rignieux le Frans</p> <p><u>RPI :</u> Rancé-Toussieux</p>	<p><u>Ecoles Primaires Ordinaires :</u> Benonces Bettant Vieux Château Lagnieu Ste Julie St Sorlin en Bugey Chevroux Grièges Manziat Pont de Vaux Béon Champ d'or Corcelles Plateau d'Hauteville Cormoranches Plateau d'Hauteville Thézillieu Alphonse Daudet Bourg en Bresse Arbert Divonnes les Bains Spinoza St Bernard Le Mas rillier Miribel Villemotier Matafelon Grange Les 3 colonnes Izernore Les Fontaines Maillat Nurieux Volognat Baneins Condeissiat Marlieux</p> <p><u>Ecole Primaire d'application :</u> Les Terres d'Ain Poncin</p> <p><u>Ecoles élémentaires ordinaires :</u> Turluru Hauteville Les érables Péronnas Beluizon Trévoux Val Cottey Dagneux Les sources Bellignat</p> <p><u>RPI :</u> Chanoz Chatenay</p> <p><u>Ecole Maternelle Ordinaire :</u> Ambronay/Centre Plateau d'hauteville</p>

Postes hors la classe :

	Postes hors la classe
Ecole Inclusive (+4.5)	<ul style="list-style-type: none">• 1 ULIS Charles Perrault Bourg en Bresse• 1 ULIS les Erables à Péronnas• 1 poste IME des sapins à Oyonnax• 1 poste ERSH• 0.5 EPS et handicap
Formation (+2.5)	<ul style="list-style-type: none">• 2 ETP PEMf• 0.5 référent directeur école
Remplacement	+4 (2 Bâgé, 2 Poncin)
UPEAA	+2 (Prévessins, Villars, Miribel)
DICS	Fermeture BOURG Ouverture PONCIN
Décharge de direction	+6

Fusion d'école :

Ecole de Brou Bourg en Bresse : augmentation de décharge de 0.25

Versonnex avec une décharge de direction provisoire à 0.5.

VOTE : 12 POUR 7 CONTRE et 5

ABSTENTION.

IV. Préparation rentrée 2023- Structures des collèges publics.

Madame la Préfète : Plus ou moins 6000 habitants de plus par an dans notre département. Cependant, ce n'est pas le cas au niveau démographie scolaire, car la natalité diminue. Dans le 1^{er} degré, il est attendu une baisse de 199 élèves. Dans le second degré, on enregistre une hausse de 124 élèves (30 571 à 30695 élèves). Cette évolution va se traduire par une augmentation des moyens dans le second degré.

1. Effectifs

	Constat octobre 2021	Constat octobre 2022	Variation entre les 2 constats	Prévisions 2023
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs
Collège publics (avec ULIS)	29 647	29 896	+249	30 022
SEGPA	675	675	-	673
Total	30 322	30 571	+249	30695

Constat 2022 en collège : 30751 élèves (avec UliS et SEGPA)

L'écart entre le constat 2022 et le constat 2021 est de +249 élèves. Pour rappel il y a +101 élèves entre R20 et R21.

Cette tendance à la hausse se poursuivra à la rentrée scolaire prochaine avec +124 élèves attendus en collège sur le département de l'Ain.

2. Dotation

La dotation départementale pour la rentrée 2023 est au total de 37210 heures (34271 HP+2936 HSA). L'évolution de la dotation correspond d'une part à l'augmentation des moyens due à la démographie

La dotation départementale R23 est au total de 37 210 heures (34271 HP + 2936 HSA) et 384 IMP.

L'évolution de la dotation correspond d'une part à l'augmentation des moyens due à la démographie (26 ETP) et d'autre part à l'ouverture de nouveaux dispositifs (5.8 ETP).

Le département bénéficie **31.8 ETP** sur les 40.3 ETP répartis au niveau académique pour les collèges, dont :

- **26 ETP** au titre de la démographie
- **3 ULIS** – collèges de Divonne-les-Bains, Dagneux et Reyrieux
- **1 poste d'enseignant référent**, scolarisation des élèves en situation de handicap

- **1.8 ETP** pour l'accueil des **élèves allophones** (sur 4.3 UPE2A)

Ce qui représente 78.91% de la dotation allouée au niveau collège dans l'académie.
Cette dotation départementale de moyens permettra d'améliorer le taux d'encadrement des collégiens à la prochaine rentrée.

E/D 2020 : 26.59

E/D 2021 : 26.55

E/D 2022 : 26.93

E/D 2023 prévisionnel : 27.05

L'APM constitue une part d'autonomie supplémentaire pour les établissements (en plus des 3h allouée par division). Le plancher est fixé à 4h et le plafond à 18h. Les heures sont attribuées en fonction de l'IPS, du nombre de boursiers au taux 3, du résultat aux évaluations et de l'isolement géographique. L'ensemble des collèges bénéficient de l'APM.

Ce sont ces éléments qui ont présidé à la DHG qui appartient à chaque établissement.

Viennent s'ajouter des sections sportives et classes à horaires aménagés théâtre et musique sont dotées spécifiquement.

3. Structure des collèges

1102 divisions réparties sur les 51 collèges publics du département, en application des seuils académiques (1092 divisions réparties lors de la préparation RS2022 soit +10 divisions)

Le repère d'examen académique est de 30 élèves par classe en éducation ordinaire. Il est de 25 élèves par classe en 6ème et de 26 élèves au cycle 4 en éducation prioritaire.

Collège d'Ornex : Les travaux avancent au rythme fixé, nous sommes dans les temps, pas d'entreprises défaillantes. Travail sur la nouvelle sectorisation de ce collège. Le collège ouvrira à la rentrée de septembre 2024.

Madame Baude se félicite du travail fait pour la création d'ULIS, il n'y aura plus que 2 collèges sans ULIS dans notre département.

Madame la DASEN précise que c'est une logique de maillage de territoire c'est pourquoi certains établissements peuvent avoir 2 ULIS.

V. Rapport du comité départemental de suivi de l'école inclusive

⇒ Cf document.

VI. Indemnité représentative de logement des instituteurs

La dotation spéciale instituteurs est divisée en deux parts :

- la première concerne les instituteurs logés, versée directement à la commune.
- la seconde part concerne les instituteurs non logés, versée aux ayant-droit, au nom de la commune, par l'intermédiaire du centre national de la fonction publique territoriale et de la trésorerie générale, dans la limite du montant unitaire de la dotation.

Le principe adopté dans le département depuis de nombreuses années consiste à fixer le montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs au niveau du montant de la dotation spéciale instituteurs.

Il est proposé au CDEN de reconduire ce principe pour 2022, conformément à l'avis du comité des finances locales lors de sa séance du 15 novembre 2022, soit le taux de base de l'IRL à 2 246,40 € et le taux majoré de 25% à 2 808 €*.

Il reste encore 3 instituteurs concernés par le versement de cette indemnité dans notre département.

